

Saint Jean-Baptiste

Jean-Baptiste Bless - Nous savons de lui qu'il a prêché dans le désert, baptisé le Christ dans le Jourdain et perdu la tête pour avoir dit la vérité à un roi. À cause d'une belle danseuse manipulée par sa mère. Riche destinée ! Mais il y a plus.

En creusant le personnage, on réalise à quel point il est la figure charnière entre l'Ancien et le Nouveau Testament : le dernier prophète du monde ancien. Fils d'un prêtre, Zacharie, il s'inscrit dans la lignée sacerdotale d'Israël. Sa mère Élisabeth était descendante d'Aaron, lui-même prêtre. Or le fils est appelé à annoncer une Nouvelle Alliance : il fuit donc le Temple et se réfugie dans le désert pour annoncer le Souverain Prêtre.

Il y a aussi un lien charnel entre le Précurseur et le Rédempteur. Insolite : ils se sont même rencontrés dans le ventre de leurs mères. Et ces deux femmes ont été le vecteur de la rencontre la plus extraordinaire de l'Histoire. C'est un mouvement de la mère de Dieu qui la provoque. Un mouvement de charité. Et pourtant, ni l'un ni l'autre n'auraient dû naître ; ils sont tous deux enfants du miracle : l'un par dépassement des lois de la nature, l'autre par un événement plus fantastique encore : l'intervention directe du Saint-Esprit dans le corps d'une femme, « car rien n'est impossible à Dieu », précisera l'Ange.

L'historien Flavius Josèphe parle de Jean-Baptiste comme d'un « homme de bien » ; Isaïe, repris par Saint Matthieu, le décrit comme la « Voix ». Tous sont unanimes pour dire qu'il baptisait dans le Jourdain, même si le lieu précis est contesté. L'immersion dans l'eau est symbole de purification, comme les ablutions dans les religions du désert. Dans Osée, par exemple, Dieu est comparé à la rosée qui féconde Israël.

Saint Jean-Baptiste est prophète en ce qu'il annonce le Sauveur et précurseur en ce qu'il prépare ses voies.

Entre Saint Jean-Baptiste et Jésus, il y a échange discret et régulier : le Christ envoie des messagers au Baptiseur, qui lui adresse des disciples en retour, dont André, peut-être Jean l'évangéliste lui-même... Il n'y a pas de concurrence entre les deux, mais un renvoi de l'un vers l'autre. Le Sauveur rappelle qu'Élie a annoncé le Précurseur – «mon messager», tandis que celui-ci annonce le Sauveur : «Derrière moi vient un homme qui est passé devant moi, parce qu'avant moi il était».

Révérance pour référence : chacun désigne l'autre, mais Jean s'efface devant celui dont il prépare les voies. Jésus déclare qu'«il n'en est pas né de plus grand parmi les enfants des femmes», tandis que Jean désigne l'«Agneau de Dieu», formule que l'Église reprend avant la communion. Par sa mort encore, Saint Jean-Baptiste préfigure celle du Christ : martyr de la vérité, condamné par la lâcheté d'un puissant et la méchanceté des hommes. Dans son sermon pour la naissance de Saint Jean-Baptiste, Saint Augustin s'inscrit dans la vision d'Élise : «Jean était la voix pour un temps ; le Christ est le Verbe, dès le commencement et pour l'éternité (1).»



L'écrivain Alexandre Najjar présente de manière concise et agréable cette figure immense dans son ouvrage consacré au saint (2). Il le replace dans le contexte de l'époque, évoque l'histoire de son tombeau et de ses reliques, son héritage et sa présence parmi les chrétiens d'aujourd'hui.

Bonne fête à tous les Jean-Baptiste et un joyeux anniversaire à notre rédacteur en chef ! –

(1) « Ioannes vox ad tempus, Christus Verbum in principio aeternum. »
(2) Saint Jean-Baptiste, collection Chemins d'Eternité, Pygmalion, 2005.

À paraître le 27 juin 2026
Numéro spécial
Les conférences du séminaire
du 6 juin 2026
*L'intégralité des interventions réunies
dans une édition exceptionnelle.*



L'IA : du *Roundup* au désherbant sélectif ?

Thibaut Marquoyrol - Dans cet article, nous entendons continuer notre propos concernant l'intelligence artificielle et les enjeux qui en découlent pour les pays occidentaux et singulièrement pour les catholiques, aspects qui ont été largement ignorés dans la dernière encyclique du Saint Père.

Les révolutions industrielles ont toujours commencé par écrémer par le bas. D'abord la force motrice : la machine à vapeur a remplacé les bras et les bêtes. Puis la vitesse et la précision : le métier à tisser mécanique a tué le travail artisanal des tisserands. Ensuite les tâches répétitives et de basse qualité : la chaîne de montage fordiste a transformé l'ouvrier en simple exécutant. À chaque fois, ce sont les travailleurs les moins qualifiés, ceux dont la valeur ajoutée était principalement physique ou routinière, qui ont été les premiers touchés. Aujourd'hui, l'intelligence artificielle semble suivre le même schéma... mais en partie seulement.

Pour les employés les moins qualifiés dans les tâches purement physiques ou manuelles, l'IA ne changera probablement pas grand-chose à court terme. Les robots et l'automatisation existent depuis longtemps dans l'industrie ; ils n'ont pas supprimé tous les postes de manutention ou d'assemblage. Plus récemment, les plus vulnérables sont déjà devenus, en quelques années, les esclaves des big data : les chauffeurs Uber, les livreurs Deliveroo ou Pizza Hut, les travailleurs des plateformes. Leur «patron» est un algorithme qui optimise en temps réel les trajets, les prix dynamiques, les pénalités et les désactivations. Ils ne négocient pas leur salaire ; ils subissent un scoring permanent. L'IA ne les remplace pas encore complètement (les robotaxis arrivent, mais lentement),

mais elle les contrôle déjà de manière totale. C'est la version moderne de l'usine du XIXe siècle : la machine ne remplace pas l'homme, elle l'asservit plus efficacement.

Sur le marché manufacturier, la grande révolution de l'automatisation et de la concurrence mondiale (Chine, robotique, délocalisations) est déjà passée. Beaucoup d'usines ont fermé ou se sont modernisées. Pourtant, des secteurs subsistent – notamment en Suisse et en Europe – où la compétitivité ne repose plus (ou plus seulement) sur le coût horaire de la main-d'œuvre, mais sur la performance globale de l'entreprise : environnement fiscal, maîtrise des frais de structure, qualité, agilité et fiabilité. Dans ces niches, le coût élevé du travail humain est compensé par d'autres facteurs. L'IA bouleverse cet équilibre. Elle ne se limite plus à l'automatisation des gestes physiques ou répétitifs. Elle s'attaque désormais aux tâches cognitives et relationnelles : traitement de données, rédaction, service client, support RH ou diagnostics techniques. Ce qui relevait jusqu'ici des «cols blancs» et des fonctions supports devient scalable à grande vitesse et à moindre coût.

Tout n'est pas noir pour autant

L'IA automatise en priorité ce qui est répétitif, codifiable ou facilement imitable. Les processus administratifs basiques, les synthèses de données standardisées et l'assistance client de premier niveau entrent ainsi dans le domaine du mécanisable. Les entreprises y voient un gain évident de productivité. Cette évolution prolonge une logique historique :

suite de l'article à la page suivante

après la mécanisation des corps vient celle d'une partie de l'esprit et de la relation.

Le bémol de l'énergie

Cette mécanisation a toutefois un coût réel, souvent sous-estimé. Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie (IEA) publiées en 2025-2026, la consommation électrique des data centers a augmenté de 17 % en 2025, avec une hausse de 50 % pour les infrastructures dédiées à l'IA. Les projections situent cette consommation autour de 945 TWh en 2030 dans le scénario de base, soit près de 3 % de l'électricité mondiale. L'inférence – c'est-à-dire l'utilisation quotidienne des modèles – représente aujourd'hui 80 à 90 % de cette consommation énergétique. Une requête courte consomme en moyenne 0,3 à 0,4 Wh, mais une interaction longue ou avec raisonnement peut en demander plusieurs dizaines. À l'échelle de centaines de millions de requêtes quotidiennes, le poids énergétique devient massif, même si l'optimisation future des puces et des algorithmes viendra corriger la trajectoire. Ce gouffre énergétique met en lumière l'efficacité prodigieuse du cerveau humain. Celui-ci assure l'ensemble de ses fonctions (calcul, mémoire, analyse, émotions, décisions) avec une puissance continue d'environ 20 watts. L'IA, à l'inverse, doit mobiliser des infrastructures gigantesques pour traiter par des calculs statistiques de masse ce que l'esprit humain résout de manière ciblée. Notre cerveau tire sa sobriété de sa capacité à naviguer dans l'incertitude sans avoir besoin de calculer de perpétuelles corrélations de données.

L'impasse de la statistique face au réel

C'est face à l'imprévu et à la rareté des données que l'illusion computationnelle se dissipe. Les modèles de langage actuels excellent tant qu'ils naviguent dans le périmètre de leur base d'entraînement. Dès que la réalité dévie de la norme statistique – qu'il s'agisse d'un contexte inédit, de données contradictoires ou d'un besoin de raisonner par analogie plutôt que par probabilité –, la machine commet des erreurs grossières. Ces défaillances ne sont pas de simples anomalies techniques réversibles ; elles illustrent une divergence de nature entre le calcul et la pensée. Le secteur des véhicules autonomes en fournit une illustration parfaite. Constructeurs et législateurs se heurtent à un obstacle juridique et éthique majeur : celui de la responsabilité. Face à un accident provoqué par une situation inédite et non répertoriée par les capteurs (un comportement piétonnier aberrant ou des conditions climatiques extrêmes), l'imputabilité de la faute s'avère impossible à fixer. Qui doit répondre des dommages : l'ingénieur, la firme automobile ou le conducteur ? Le problème demeure entier car un algorithme fournit une probabilité, jamais un acte de conscience responsable. Faute d'un agent moral capable de répondre de ses actes devant un tribunal ou sa conscience, l'usage autonome pourrait se révéler plus contrôlé que prévu.

Cette barrière n'est pas quantitative, elle est d'ordre ontologique. L'esprit humain ne se réduit pas à une table de correspondances statistiques. Il s'appuie sur la connaissance ta-

cite, la logique causale et l'acceptation du risque en situation d'incertitude. L'IA, prisonnière de son historique de données, demeure impuissante face au cas unique.

Dès lors, la résistance des compétences techniques de haut niveau (hard skills) à l'automatisation ne tient pas à leur complexité technique, mais à leur nature profonde. Elles exigent un discernement et une capacité de validation de la machine que le calcul probabiliste ne peut pas toujours générer de manière efficace. Maîtriser un art ou une technique, c'est savoir repérer les biais de l'algorithme, décider dans le doute et assumer les conséquences du résultat.

Le rempart des vertus et le sens du travail

Ce que la technologie ne pourra jamais simuler, ce sont les vertus au sens de la tradition aristotélicienne : ces forces de l'âme forgées par l'expérience et guidées par la prudence (la sagesse pratique). La justice, la tempérance, le courage ou l'humilité ne sont pas des programmes informatiques exécutables. Elles requièrent une vie intérieure, une confrontation charnelle avec le réel et une tension vers un bien supérieur. L'IA peut imiter la syntaxe de la compassion ou optimiser une chaîne de décision équitable ; elle n'a pas pour autant de dimension morale ni de responsabilité propre.

Le conflit majeur de notre époque se situe sur ce terrain éthique et existentiel. Le travail peut être abordé sous un angle purement transactionnel : un échange mécanique de services contre un salaire, régi par la seule logique du profit mutuel. Ce modèle mercenaire dégrade l'activité humaine et condamne l'employé à l'obsolescence face à la machine.

À l'inverse, si le travail est conçu comme une contribution au bien commun, exigeant un engagement personnel sincère – le goût de l'œuvre bien faite, la fidélité aux engagements, la transmission du métier et la charité envers le prochain –, il échappe à l'emprise technologique. Ce dévouement n'est pas une simple clause de style éthique ; c'est un ancrage existentiel concret qui confère à l'action humaine une densité que l'algorithme le plus sophistiqué ne saurait contrefaire.

L'irruption de l'intelligence artificielle agit comme un révélateur de cette frontière. En prenant en charge les tâches standardisées, elle nous somme de redéfinir et de préserver la spécificité irréductible de l'agir humain. Ceux qui adossent leur valeur professionnelle à une authentique exigence de vertu couplée à une expertise technique éprouvée possèdent une assise que l'automatisation ne pourra pas ébranler. En revanche, ceux qui se contentent d'une posture relationnelle superficielle ou d'une logique de pure exécution contractuelle se découvrent d'une extrême fragilité.

L'IA n'annonce pas l'effondrement du travail de l'homme, mais possiblement la faillite d'un modèle de travail déshumanisé, réduit à la tâche mécanique et à la simulation. Elle redonne paradoxalement leurs lettres de noblesse et une valeur renouvelée aux professions qui réclament un caractère solide, une véritable maîtrise technique et le souci du bien commun. C'est dans ce retour au réel et à l'excellence morale que pourrait bien résider la véritable souveraineté des travailleurs et des entreprises pour les temps à venir. Nous l'appelons de nos vœux. –

La neutralité suisse à l'épreuve du monde nouveau

Eric Bertinat - La neutralité est sans doute l'un des concepts les plus profondément enracinés dans l'identité politique suisse. Pourtant, rarement depuis la fin de la Guerre froide elle n'avait suscité autant de débats. La guerre en Ukraine, les tensions au Proche-Orient, le retour de la politique de puissance et l'affaiblissement du multilatéralisme obligent aujourd'hui la Suisse à réexaminer le rôle qu'elle entend jouer dans le monde. Le débat parlementaire consacré au Rapport de politique étrangère 2025 du Conseil fédéral, le 18 juin 2026, illustre parfaitement cette évolution. Tous les partis se réclament de la neutralité. Mais ils ne lui donnent plus le même contenu.

Pour l'UDC Lukas Reimann, la neutralité demeure avant tout un instrument d'indépendance nationale. Elle est considérée comme l'un des piliers de la réussite historique de la Suisse, avec la démocratie directe et le fédéralisme. Selon cette vision, la neutralité a permis au pays de traverser deux siècles sans guerre, de préserver sa liberté de décision et de devenir un médiateur reconnu sur la scène internationale. Les représentants de ce courant s'inquiètent d'une «érosion» progressive de cette neutralité à travers les sanctions contre la Russie, le rapprochement institutionnel avec l'Union européenne ou certaines prises de position diplomatiques jugées trop alignées sur les positions occidentales.

À l'autre extrémité du spectre politique, Arber Bullakaj (socialiste) considère qu'une neutralité comprise comme abstention permanente risque de devenir une forme d'indifférence. Selon lui, lorsqu'un État viole le droit international ou mène une guerre d'agression, la Suisse ne peut rester silencieuse. La neutralité doit permettre d'agir au service du droit, des droits humains et de la sécurité collective. Elle ne saurait impliquer une équidistance morale entre l'agresseur et l'agressé.

Entre ces deux pôles se situent le Centre, le PLR et les Vert'libéraux. Leur approche peut être résumée par une expression fréquemment utilisée lors des débats : une «neutralité capable d'agir». La neutralité ne doit pas enfermer la Suisse dans l'impuissance. Elle doit au contraire préserver sa liberté d'action, lui permettre de défendre ses intérêts, de participer à certains régimes de sanctions ou de développer des partenariats lorsque ceux-ci servent sa sécurité et sa prospérité.

La neutralité suisse, plus comme avant ?

Derrière ces divergences apparaît une réalité nouvelle : la neutralité n'est plus une évidence. Elle est devenue un objet de débat politique et stratégique. Cette réflexion est également au cœur de l'évolution récente de la doctrine officielle du Conseil fédéral. Ignazio Cassis a introduit ces dernières années le concept de «neutralité coopérative». Cette notion part d'un constat simple : la neutralité ne peut plus être comprise comme un isolement. Dans un monde interdépendant, marqué par les menaces transnationales, les crises énergétiques, les conflits hybrides et les rivalités géopolitiques, la Suisse doit coopérer avec ses partenaires tout en préservant son indépendance. La neutralité coopérative repose ainsi sur plusieurs piliers : le maintien de la non-participation aux conflits armés, la préservation de la souveraineté nationale, l'engagement en faveur du droit international, le soutien aux bons offices, ainsi qu'une participation active aux efforts de paix et aux organisations internationales. Elle

Réservez cette date !

Avully 2026 Séminaire Perspective catholique

Neutralité, souveraineté et bien commun :
la doctrine catholique face aux blocs internationaux

samedi 29 août 2026 à 10h

au restaurant Avolla, à Avully (Ge)

Avenue de Gennecy 54, Parking à disposition - Ligne TPG 40 et 7)

Pour s'inscrire : info@perspectivecatholique.ch

cherche à concilier la tradition historique suisse avec les exigences du XXIe siècle.

Cette approche n'a toutefois pas convaincu tout le monde. Ses critiques lui reprochent d'introduire une ambiguïté dangereuse : plus la Suisse participe aux sanctions ou s'intègre dans des dispositifs de coopération occidentaux, plus sa crédibilité comme médiatrice risque de s'affaiblir. Ses défenseurs rétorquent qu'une neutralité incapable de réagir aux violations les plus graves du droit international perdrait elle aussi sa légitimité.

Au-delà des controverses politiques, la doctrine sociale de l'Église apporte un éclairage particulièrement intéressant. L'Église catholique ne fait pas de la neutralité un absolu. Son point de référence demeure le bien commun, la justice et la paix.

La doctrine sociale de l'Église juge les institutions politiques à l'aune du bien commun

Depuis Benoît XV, qui tenta de jouer un rôle de médiateur durant la Première Guerre mondiale, jusqu'aux pontificats contemporains, le Saint-Siège a toujours insisté sur la nécessité de préserver des espaces de dialogue entre les nations. Sous cet angle, la neutralité constitue un instrument précieux. Elle permet à un État de conserver sa liberté de jugement, de maintenir ouverts les canaux diplomatiques et d'offrir ses bons offices. La Suisse, grâce à son statut de dépositaire des Conventions de Genève, sa tradition humanitaire, son engagement en faveur de la médiation témoignent de cette mission particulière.

La neutralité est donc légitime dans la mesure où elle protège l'indépendance du pays, garantit la paix civile, favorise la prospérité de la population et permet d'exercer une influence positive au service de la paix. Elle n'est pas une fin en soi, mais un moyen

La neutralité suisse à l'épreuve du monde nouveau (suite)

ordonné au bien commun. Comme toute institution politique, elle doit être appréciée à partir de ses finalités concrètes et non érigée en principe intangible.

La tradition diplomatique du Saint-Siège offre à cet égard un éclairage précieux. Le Vatican n'est jamais neutre sur le plan moral : il condamne l'injustice, l'agression ou les atteintes à la dignité humaine. En revanche, il s'efforce souvent de préserver une forme de neutralité diplomatique afin de conserver sa capacité de dialogue avec toutes les parties et de maintenir ouverts les chemins de la médiation. Cette distinction entre jugement moral et positionnement diplomatique pourrait inspirer la réflexion suisse : un État peut défendre des principes et des valeurs sans pour autant renoncer à la distance nécessaire à l'exercice de ses bons offices et de sa mission de paix.

Cette approche permet peut-être de dépasser l'opposition actuelle entre neutralité stricte et neutralité active. La question essentielle n'est pas de savoir si la Suisse doit être neutre. **Elle est de déterminer à quoi doit servir cette neutralité.** La neutralité du XXI^e siècle ne pourra probablement être ni un simple retrait ni un alignement. Dans un monde où les rapports de force reviennent au premier plan, où les organisations internationales sont fragilisées et où les conflits se multiplient, la Suisse est confrontée à un défi inédit : rester fidèle à sa tradition tout en répondant aux réalités nouvelles. —

1920 : le référendum qui redéfinit la neutralité suisse

En 1919, la création de la Société des Nations (SDN) place la Suisse devant un dilemme inédit. D'un côté, Genève est choisie comme siège de la nouvelle organisation internationale voulue par les vainqueurs de la Première Guerre mondiale. De l'autre, l'adhésion à une institution chargée de faire respecter la paix par des sanctions contre les États agresseurs semble difficilement compatible avec la neutralité perpétuelle reconnue à la Suisse depuis 1815.

Trois hommes dominent alors le débat. Le président de la Confédération, **Gustave Ador**, voit dans la Suisse un exemple vivant de coexistence pacifique entre peuples de langues, de cultures et de religions différentes. Il présente son pays comme un «modèle réduit» de la future communauté internationale et défend avec vigueur la candidature de Genève.

Pour lui, la neutralité suisse n'est pas un repli mais une contribution à la paix. (1)

Le principal artisan de la solution diplomatique est toutefois **Félix Calonder**, chef du Département politique fédéral. Accompagné à Paris par Max Huber et William Rappard, il négocie avec les puissances alliées un statut particulier pour la Suisse. Son objectif est de concilier l'adhésion à la SDN avec la neutralité traditionnelle du pays. (2)

C'est dans ce contexte qu'apparaît la notion de «neutralité différentielle». L'expression ne figure pas encore au centre du débat de 1919 ; elle sera utilisée par la suite pour désigner le régime obtenu par la Suisse lors de la Déclaration de Londres du 13 février 1920. Celui-ci dispensait la Confédération de toute participation aux sanctions militaires prévues par le Pacte de la SDN, tout en l'obligeant à prendre part aux sanctions économiques décidées collectivement contre un État agresseur. La neutralité suisse n'était donc plus absolue, mais «différenciée» selon la nature des mesures appliquées. (3)

Le troisième acteur majeur est **Giuseppe Motta**, futur chef de la diplomatie suisse pendant deux décennies. Partisan convaincu de la SDN, il considère que la Suisse doit mettre sa neutralité au service de la paix internationale. Selon lui, la neutralité n'a de sens que si elle contribue à l'ordre international et à la prévention des conflits. (3)

Face à eux, des personnalités comme le socialiste Robert Grimm ou plusieurs conservateurs craignent que la Suisse ne soit entraînée dans les querelles des grandes puissances. Ils dénoncent une atteinte à la neutralité traditionnelle et à l'indépendance du pays.

Le compromis finalement obtenu convainc une majorité de Suisses. Le 16 mai 1920, le peuple accepte l'adhésion à la Société des Nations. La Suisse devient ainsi le seul État dont l'entrée dans la SDN est approuvée par référendum populaire, inaugurant une expérience unique de neutralité adaptée aux exigences de la coopération internationale. (4)

Origine de l'expression «neutralité différentielle»

Il ne s'agit pas d'un concept ancien du droit de la neutralité. Le terme apparaît dans la pratique diplomatique suisse des années 1920 pour qualifier le régime spécial résultant de la Déclaration de Londres du 13 février 1920. Il sert à distinguer cette neutralité «aménagée» de la neutralité intégrale ou absolue qui prévalait auparavant.

Lorsque la Suisse obtient en 1938 l'abandon de ses obligations de sanctions économiques au sein de la SDN, on parle alors du retour à la «neutralité intégrale». (3) —

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire :
Perspective catholique
1203 Genève



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions